

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

*Article L. 2121-25 CGCT*

*SEANCE DU 5 AVRIL 2023*

1. Abrogation de l'article 3 2° de la délégation du conseil municipal au maire – Adoption d'un nouvel article 3 2° portant le seuil de 5 000 euros HT à 90 000 euros HT et à 100 000 euros HT – Abrogation de l'article 3 3° – Adoption d'un nouvel article 3 3°
2. Engagement de la procédure de passation d'un marché public d'assurances (dommages aux biens, responsabilité, protection juridique, flotte automobile, bris de machines tous risques expositions)
3. Adhésion au contrat-groupe propose par Relyens pour l'assurance du risque statutaire
4. Adoption du Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGD)
5. Vœu en faveur du renforcement des pouvoirs de police du maire pour lutter contre la maltraitance animale
6. Engagement d'une nouvelle procédure pour la passation d'un marché public pour la réalisation d'une « voie verte » chemin des Picardes
7. Conclusion d'une convention d'occupation du domaine public avec la Fédération française de judo (France Judo)